




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-266**

**Séance publique du**

**11 juin 2018**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180611- lmc1132651-DE-1-1
Date de signature : 13/06/2018
Date de réception : mercredi 13 juin 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD - TARIFS DES DROITS DE SCOLARITE ET DE  
LOCATIONS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019**

Le 11 juin 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 05/06/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Alexandre GALLESE à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Coralie JAUSSAUD.  
Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et  
Attractivité  
Conservatoire Darius Milhaud

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUIN 2018

**Nomenclature : 8.9**  
Culture

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD - TARIFS DES DROITS DE SCOLARITE ET DE LOCATIONS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La grille des tarifs des droits de scolarité et des locations d'instruments de musique du Conservatoire Darius Milhaud pour l'année scolaire 2018/2019, est présentée comme chaque année sous forme d'un tableau dans lequel apparaissent, en fonction des niveaux d'études dans l'établissement, de la formule choisie et du lieu de résidence, les différents tarifs applicables.

**A - Droits d'inscription :**

Tout élève suivant un enseignement au sein du Conservatoire doit être inscrit et s'acquitter des frais de scolarité.

Pour l'année scolaire 2018/2019, les tarifs restent à l'identique par rapport à l'année passée.

**B - Catégories d'élèves et d'enseignants exonérés des droits d'inscription :**

Conformément aux textes nationaux en vigueur, les élèves des CHAM et des CHAD (Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse) sont dispensés de redevance.

Les élèves inscrits en ateliers périscolaires danse dans le cadre du « P.O.I.V.R.E », de l'atelier danse du collège du Jas de Bouffan et du « Parcours Danse », et en ateliers musique « Orchestre à l'école » (Henri Wallon) sont dispensés de redevance.

Il est également proposé de reconduire le dispositif social antérieur permettant de dégrever de 25%, 50%, 75% ou 100% les familles qui peuvent justifier de difficultés financières, sur dossier examiné par une commission spécifique.

### **C - Formation des enseignants :**

Les enseignants du Conservatoire qui suivent des cours dans une autre discipline que celles qu'ils enseignent seront inscrits dans le cadre du plan de formation de l'année en cours, sous réserve de l'arbitrage réalisé par le Service Formation en fonction des priorités émises par la Collectivité.

### **D – Location des instruments de musique :**

Le Conservatoire possède un parc instrumental qu'elle met à la disposition des élèves qui en font la demande contre le versement d'une redevance. (Annexe 1)

Cette location est annuelle, du 01 octobre au 30 septembre, mais elle peut être mensuelle de manière exceptionnelle, en fonction de la situation personnelle de l'élève et avec l'aval de la direction.

Cette location donne lieu à l'établissement d'une convention entre la Ville et l'emprunteur (annexe 2) détaillant les différentes obligations de chaque partie. Dans son article 5, la Ville insiste sur les modalités de remplacement de l'instrument lorsque ce dernier n'est pas rendu ou rendu défectueux. Un barème est fourni avec la convention pour justifier la somme qui sera réclamée à l'emprunteur si ce cas venait à se présenter.

C'est pourquoi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la grille des tarifs des droits de scolarité applicables aux élèves du Conservatoire;
- **ADOPTER** les tarifs de locations d'instruments de musique ;
- **ADOPTER** la grille de valeur de remplacement des instruments à verser en cas de non restitution ;
- **DIRE** que le dispositif social permettant d'exonérer partiellement ou totalement les familles en difficulté financière est reconduit ;
- **DIRE** que les élèves inscrits en ateliers périscolaires danse dans le cadre du « P.O.I.V.R.E », « Atelier danse », « Parcours Danse » et « Orchestre à l'École » sont exonérés de redevance ;
- **DIRE** que les enseignants du Conservatoire qui suivent des cours dans une autre discipline que celles qu'ils enseignent pourront être inscrits dans le cadre du plan de formation de la collectivité ;

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recettes des sommes correspondantes

DL.2018-266 - CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD - TARIFS DES DROITS DE SCOLARITE  
ET DE LOCATIONS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



AIX en PROVENCE  
LA VILLE

**Direction Générale Adjointe des Services  
Culture – Patrimoine – Musées et Attractivité  
Conservatoire Darius Milhaud**

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

**CONVENTION DE PRET D'INSTRUMENT DE MUSIQUE**  
**SAISON 2018/2019**

**ENTRE**

**La Ville d'Aix en Provence représentée par son Maire en exercice, Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville en vertu de la délibération n°2014-1 du Conseil Municipal en date du 04 avril 2014, ci-après dénommée la Ville**

**D'UNE PART**

**ET**

**NOM .....**

**PRENOM .....**

**ADRESSE .....**

.....

.....

.....

**CODE POSTAL ..... VILLE .....**

**TELEPHONE .....**

**ci-dessous désigné l'emprunteur agissant pour le compte de l'élève**

**NOM .....**

**PRENOM .....**

**D'AUTRE PART**

**ARTICLE I : DEFINITION DE L'INSTRUMENT, OBJET DU PRET**

L'emprunteur reconnaît, par la présente convention le prêt de l'instrument suivant :

Type d'instrument : .....  
Référence de l'instrument : .....

Cet instrument a été remis en bon état de fonctionnement.

Il convient néanmoins de préciser, le cas échéant, les éléments suivants concernant l'état général de l'instrument :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**ARTICLE II : DUREE DU PRET**

Le prêt est consenti pour une des périodes suivante :

du..... au 30 septembre 2019.  
du..... au .....

**ARTICLE III : OBLIGATIONS DE L'EMPRUNTEUR**

-L'emprunteur est tenu de restituer l'instrument et ses accessoires **SUR RENDEZ-VOUS** au plus tard le 30 septembre 2019.

-L'attention de l'emprunteur est attirée particulièrement sur la nécessité de rendre cet instrument en parfait état d'entretien et de conservation.

-L'entretien courant sera à sa charge tout au long de l'année et il lui sera réclamé, au terme de la présente convention, un certificat d'entretien d'un facteur d'instrument agrément.

-L'emprunteur doit obligatoirement fournir une copie de la police d'assurance souscrite contre le vol, la perte, la détérioration, la destruction ou la non restitution de l'instrument.

**ARTICLE IV : MONTANT DE LA LOCATION**

En application des dispositions de la délibération n°2018-XXX du Conseil Municipal du XX XXXX 2018, précisant notamment le coût de la location des instruments selon le barème ci-après :

- Location annuelle d'un instrument petite main : 115 €
- Location annuelle d'un instrument grande main : 230 €





L'identification des instruments dans l'une ou l'autre des catégories a été fixée par la délibération précitée (annexe 1).

Ainsi, le présent prêt est consenti, moyennant le règlement du montant de la location fixé à : .....

**ARTICLE V : COUT DE REMPLACEMENT DE L'INSTRUMENT**

En cas de perte, de détérioration, de destruction ou de non restitution de l'instrument, l'emprunteur s'engage à verser une somme pour le remplacement de l'instrument selon le positionnement de l'instrument dans l'un des trois groupes précisés dans le tableau annexé à la présente convention (annexe 2).

-Dans le cas où le remboursement ne sera pas effectué, des poursuites par voie de justice seront systématiquement engagées.

**ARTICLE VI : RESILIATION**

Dès la deuxième année de location, la Direction du Conservatoire à Rayonnement Régional Darius Milhaud d'Aix en Provence peut, à tout moment, dénoncer la convention et exiger la restitution de l'instrument et de ses accessoires en raison des nécessités du service ou pour motif d'indiscipline.

Document établi en 2 exemplaires originaux

Fait à Aix-en Provence, le .....

<b>Jean-Philippe DAMBREVILLE</b> Directeur Du Conservatoire Darius Milhaud	<b>Philippe PINTORE</b> Directeur Général Adjoint des Services Culture, Patrimoine, Musées et Attractivité	<b>Bernard MAGNAN</b> Directeur Général des Services
<b>L'Emprunteur</b>	<b>Maryse JOISSAINS MASINI</b> Maire d'Aix-en-Provence	

## ANNEXE 1

INSTRUMENTS PETITES MAINS	
VIOLON 1/8	GITARE 1/2
VIOLON 1/4	GITARE 3/4
VIOLON 1/2	HARPE CELTIQUE
VIOLON 3/4	PETITS ACCORDEONS
ALTO 1/4	HAUTBOIS SANS CLE
ALTO 1/2	CLARINETTE BAMBOU
ALTO 3/4	BASSON QUINTE
VIOLONCELLE 1/8	TROMBONE JUNIOR
VIOLONCELLE 1/4	COR JUNIOR
VIOLONCELLE 1/2	TUBA JUNIOR
PETITS ACCORDEONS	SAXHORN JUNIOR
CONTREBASSE 1/8	SAXOPHONE RECOURBE ARBITER
CONTREBASSE 1/4	
CONTREBASSE 1/2	
CONTREBASSE 3/4	

INSTRUMENTS GRANDES MAINS
TOUS LES AUTRES

## ANNEXE 2

2 000 €	4 000 €	6 000 €
TOUS VIOLONS	TOUTES CONTREBASSES	GRANDE HARPE
TOUS ALTOS	FLUTE TRA VERSIERE EN SOL	FLUTE TRA VERSIERE BASSE
TOUS VIOLONCELLES	HAUTBOIS	COR ANGLAIS
HARPE CELTIQUE	COR DE BASSET	CLARINETTE BASSE
FLUTE TRA VERSIERE UT	BASSON Français	BASSON ALLEMAND
CLARINETTE	SAXOPHONE ALTO	CONTREBASSON
COR	SAXOPHONE TENOR	TUBA
TROMPETTE	GRANDS ACCORDEONS	SAXHORN
TROMBONE	BASSE DE VIOLE	SAXOPHONE BARYTON
SAXOPHONE ARBITER	VIOLE TENOR	SAXOPHONE BASSE
PETITS ACCORDEONS		CLARINETTE MI BEMOL
DESSUS DE VIOLE		

**DGAS Culture Patrimoine Musées et Attractivité**  
**CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD**  
**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL**

<b>TARIFS DU DROIT DE SCOLARITE 2018-2019</b>			
NIVEAU	RESIDENT MAPM Territoire du Pays d'Aix	RESIDENT Hors MAPM Territoire du Pays d'Aix	
	CURSUS OU ATELIER	CURSUS	ATELIER
<b>INITIAL 1<sup>ère</sup> PERSONNE</b>	<b>135</b>	<b>270</b>	<b>135</b>
2 <sup>ème</sup> PERSONNE -25%	<b>105</b>	<b>210</b>	<b>105</b>
3 <sup>ème</sup> PERSONNE -50%	<b>70</b>	<b>140</b>	<b>70</b>
4 <sup>ème</sup> PERSONNE	GRATUIT		
<b>CYCLE 1 1<sup>ère</sup> PERSONNE</b>	<b>205</b>	<b>410</b>	<b>205</b>
2 <sup>ème</sup> PERSONNE -25%	<b>155</b>	<b>310</b>	<b>155</b>
3 <sup>ème</sup> PERSONNE -50%	<b>105</b>	<b>210</b>	<b>105</b>
4 <sup>ème</sup> PERSONNE	GRATUIT		
<b>CYCLE 2 ET CYCLE 2 COURT 1<sup>ère</sup> PERSONNE</b>	<b>270</b>	<b>540</b>	<b>270</b>
2 <sup>ème</sup> PERSONNE -25%	<b>200</b>	<b>400</b>	<b>200</b>
3 <sup>ème</sup> PERSONNE -50%	<b>135</b>	<b>270</b>	<b>135</b>
4 <sup>ème</sup> PERSONNE	GRATUIT		
<b>CYCLE 3 ET EXCELLENCE AMATEUR 1<sup>ère</sup> PERSONNE</b>	<b>310</b>	<b>620</b>	<b>310</b>
2 <sup>ème</sup> PERSONNE -25%	<b>235</b>	<b>470</b>	<b>235</b>
3 <sup>ème</sup> PERSONNE -50%	<b>155</b>	<b>310</b>	<b>155</b>
4 <sup>ème</sup> PERSONNE	GRATUIT		
<b>CYCLE SPECIALISE ET PERFECTIONNEMENT 1<sup>ère</sup> PERSONNE</b>	<b>415</b>		
2 <sup>ème</sup> PERSONNE -25%	<b>310</b>		
3 <sup>ème</sup> PERSONNE -50%	<b>210</b>		
4 <sup>ème</sup> PERSONNE	GRATUIT		
<b>DISCIPLINE SUPPLEMENTAIRE INDIVIDUELLE (INSTRUMENTALE, VOCALE OU CHOREGRAPHIQUE, GMAO) QUEL QU'EN SOIT LE NOMBRE. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE</b>	<b>85</b>	<b>170</b>	
<b>DISCIPLINE SUPPLEMENTAIRE COLLECTIVE (MUSIQUE DE CHAMBRE, ORCHESTRE), DISCIPLINE ERUDITION (HISTOIRE DE LA MUSIQUE, HARMONIE, ANALYSE, FUGUE, CONTREPOINT) QUEL QU'EN SOIT LE NOMBRE. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE</b>	GRATUIT SI INSCRIT EN CURSUS PAR AILLEURS	<b>85</b> SI INSCRIT EN AUDITEUR HORS CURSUS PAR AILLEURS	GRATUIT SI INSCRIT EN CURSUS PAR AILLEURS
<b>ELEVE ASSOCIE. PRATIQUE COLLECTIVE UNIQUEMENT, HORS CURSUS UNIQUEMENT. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE</b>	<b>70</b>		
<b>AUDITEUR HORS CURSUS. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE</b>	<b>270</b>		
<b>WEEK END MUSIQUE ANCIENNE. HORS CURSUS. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE</b>	<b>315</b>		
<b>CONCOURS D'ENTREE. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE</b>	<b>20</b>		

<b>TARIFS DE LOCATION D'INSTRUMENT</b>	
<b>LOCATION ANNUELLE (DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE AU 30 SEPTEMBRE) D'UN INSTRUMENT "PETITE MAIN". VOIR LA LISTE. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE</b>	<b>115</b>
<b>LOCATION ANNUELLE (DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE AU 30 SEPTEMBRE) D'UN INSTRUMENT ADULTE. VOIR LISTE DETAILLEE. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE</b>	<b>230</b>
<b>EN CAS DE PERTE OU DE DETERIORATION, LE LOUEUR S'ENGAGE PAR CONVENTION A VERSER A LA VILLE UNE SOMME EQUIVALENTE A LA VALEUR DE REMPLACEMENT DU-DIT INSTRUMENT. 3 GROUPES DE VALEUR ONT ÉTÉ CONSTITUÉS : 2 000€, 4 000€, 6 000€. POUR PLUS DE DETAIL CONSULTER LE MODELE DE CONVENTION DISPONIBLE AUPRES DU REGISSEUR DE RECETTES.</b>	
<b>L'ORDRE D'AINESSE S'APPLIQUE AUX MEMBRES D'UN MEME FOYER FISCAL POUR LE CALCUL DE LA DEGRESSIVITE. MAIS LES PERSONNES INSCRITES DANS DES FORMULES HORS CURSUS (ELEVE ASSOCIE, WEEK-END MUSIQUE ANCIENNE, ETC.) ET/OU EN CLASSE A HORAIRE AMENAGE (DANSE, MUSIQUE, VOCAL) SONT EXCLUES DE FACTO DE CET ORDRE ET NE BENEFICIENT PAS DE LA DEGRESSIVITE.</b>	